

Riddes, le 4 janvier 2019

A la rédaction du bulletin
officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N° 1 du 4 janvier 2019

COMMUNE DE RIDDÉS

Demande d'autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Riddes porte à la connaissance du public que M. Christian Meizoz, domicilié au Chemin du Neya 14 à 1955 Chamoson, lui a adressé une requête tendant à obtenir autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Rue du Village 26, 1908 Riddes Parcelle N° 96
Enseigne	Boulangerie-Pâtisserie, Tea-Room « Place Centrale »
Prestations	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	Lundi au vendredi : 05h00 à 18h30 Samedi-dimanche et jours fériés : 05h00 à 17h00
Début de l'activité	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 4 janvier 2019

L'administration communale